



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 10 décembre 2024

Date de convocation : le 3 décembre 2024

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h05

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 24
- Ayant pris part au vote :
- Ayant donné procuration : 2

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MENESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ;

C.C.L.L : COULET Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : MAGNIN-FEYSOT Christian ; TERZO André ; VIÉNET Romain suppléant de M. Christian MAGNIN-FEYSOT

C.C.L.L : BROCARD Laurent ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain

C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : LAMBERT Marie

Procuration de vote :

Mandant : MESNIER Christian ; TERZO André

Mandataire : STADELMANN Jean-Luc ; DEVESA Cyril

CHOIX DE L'ÉCO ORGANISME EN CHARGE DES EMBALLAGES

Rapporteur : Monsieur Cyril DEVESA, Président

L'avenant 2024 au contrat pour l'action et la performance (CAP) relevant de la filière REP des emballages ménagers, des imprimés papiers et des papiers à usage graphique et liant l'éco-organisme CITEO et le SYBERT arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Dans la perspective du contrat à venir pour la période 2024-2029 au titre de cette même filière, le cahier des charges pour la mise en place des nouveaux agréments pour la période à venir doit être arrêté à l'automne par le ministère de la transition écologique.

Les deux éco-organismes CITEO-Adelphe et LEKO répondront au même cahier des charges avec des soutiens, qui seront identiques, mais des modalités d'accompagnement et outils, qui peuvent être différents.

Sans attendre leur nouvel agrément, au regard du bon retour d'expériences sur le contrat CAP en cours, il est proposé de statuer sur le choix de l'éco-organisme et de retenir l'éco-organisme historique CITEO-Adelphe, avec lequel nous étions précédemment engagés.

A l'unanimité, le Comité Syndical fait le choix de l'éco-organisme CITEO-Adelphe pour le prochain contrat CAP pour la période 2024-2029.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
LAMBERT Marie

